

# **Rapport sur la solvabilité et la condition financière 2023**



La version anglaise de ce rapport a été approuvée par le Conseil d'administration en date du 29/03/2024 et soumise au régulateur.

Dans la mesure où ce rapport a été originellement écrit en anglais et que la synthèse est traduite pour information en français et néerlandais, le texte anglais prévaut sur les traductions en cas de divergence d'interprétation.



# SYNTHESE

## Activités et résultats

### Historique et activités de la compagnie

AG est une société active sur le marché belge de l'assurance vie et non-vie et propose une large gamme de produits et de services qui couvrent les besoins des particuliers et des entreprises. En 2023, AG a enregistré un encaissement de 6,7 milliards d'euros, avec une répartition de 61% / 39% entre l'assurance vie et non-vie. Les provisions techniques s'élevaient à 65,0 milliards d'euros.

AG est le leader sur le marché belge de l'assurance. La compagnie sert près de 2,7 millions de clients particuliers et 260.000 entreprises. AG distribue ses produits d'assurance (vie et non-vie) et ses services à la fois via un réseau de plus de 3.740 courtiers indépendants et via un partenariat de distribution avec BNP Paribas Fortis, bpost bank / bpost banque et Fintro. La distribution des produits Employee Benefits (Group Life and Health Care Insurance) et des services associés se fait principalement en direct et sans intermédiation. Des activités durables et rentables, combinées à une rigoureuse gestion des risques, demeurent essentielles pour remplir les obligations envers les clients, offrir un juste dividende aux actionnaires et financer la croissance du futur.

Depuis mai 2009, AG est détenue à 75% par Ageas Group et à 25% par BNP Paribas Fortis. AG est l'actionnaire direct ou indirect de plusieurs sociétés d'exploitation et de services. Le groupe AG emploie 8.081 salariés en équivalent temps plein.

### Environnement économique

L'inflation a été la principale préoccupation économique mondiale en 2022, ce qui a ensuite conduit à un virage vers des taux d'intérêt en augmentation rapide et à un environnement volatil en 2023.

Les politiques des banques centrales pour lutter contre l'inflation ont créé un paysage financier marqué par des taux d'intérêt en augmentation rapide, entraînant une courbe des rendements inversée ou plate où les taux à long terme sont inférieurs ou du moins pas plus élevés que les taux à court terme. Cette tendance intensifie l'environnement concurrentiel dans le secteur de l'assurance-vie, notamment dans le segment de l'investissement en assurance-vie au détail, en raison des produits bancaires à court terme mais également de l'émission de nouveaux bons souverains belges.

En 2023, AG a réussi à répondre de manière appropriée aux changements rapides de l'environnement des taux d'intérêt en offrant un rendement client plus élevé, à la fois grâce à une action commerciale réussie et à des augmentations plus structurelles des taux d'intérêt garantis et des taux de partage des bénéfices croissants.

Malgré un ralentissement en 2023, l'inflation reste élevée et devrait persister au-dessus de l'objectif de la BCE de 2% pendant une période significative. Le portefeuille d'investissement et la diversification d'AG contribuent à atténuer les effets inflationnistes, partiellement atténués par des investissements dans des obligations indexées sur l'inflation, des biens immobiliers et des revenus de stationnement qui évoluent en fonction de l'inflation, ainsi que des mécanismes d'indexation des primes intégrés aux produits.

Comme indiqué ci-dessus, les incertitudes entourant les perspectives économiques et le ralentissement résilient attendu dans un contexte de désinflation progressive pourraient remettre en question le scénario central d'un atterrissage en douceur pour l'économie.

Les effets collatéraux des politiques monétaires et fiscales resserrées, tels que l'augmentation des défauts de paiement des entreprises et les impacts sur l'immobilier et l'augmentation des défauts de paiement des entreprises, sont déjà remarquables, bien que dans une mesure limitée pour ce dernier en ce qui concerne le portefeuille d'investissement d'AG. Ces développements se déroulent dans un contexte de tensions géopolitiques persistantes, avec des ramifications potentielles pour le marché de l'énergie, comme cela a pu être observé après l'invasion de l'Ukraine par la Russie, tandis que le récent conflit israélo-palestinien a également le potentiel de perturber l'économie mondiale.

### Performance commerciale

Dans le segment vie, l'entrée brute a diminué par rapport à l'année dernière (-2,5%), principalement expliquée par une baisse dans les Unités de Compte Vie en Retail. Les Passifs Vie montrent une augmentation de 1,8% par rapport à 2022, principalement en raison de passifs plus élevés dans les Unités de Compte Vie en Retail. Le résultat d'exploitation avant impôts s'élève à 669 millions d'euros, contre 722 millions d'euros en 2022. Cette baisse est principalement due à moins de gains en capital et à plus de dépréciations dans l'Immobilier.

Dans le segment non-vie, l'entrée brute s'élève à 2,6 milliards d'euros, soit environ 11% de plus par rapport à 2022. Le résultat d'exploitation s'élève à 285 millions d'euros, contre 282 millions d'euros en 2022, principalement grâce à un meilleur résultat des "Années Précédentes" en Matière d'Indemnisation des Travailleurs (plus de libération que l'année dernière), de meilleurs Résultats en Propriété (moins d'événements climatiques) et une Assistance Juridique partiellement compensée par un résultat inférieur en Automobile.

## Systeme de gouvernance

Conformément à la réglementation relative à la surveillance des compagnies d'assurances en Belgique, AG répartit clairement les responsabilités entre les deux organes de gouvernance statutaires : le Conseil d'administration et le Comité de direction. Le Conseil d'administration est responsable de définir la stratégie générale et la gestion des risques, ainsi que de superviser les activités du Comité de direction. Le Comité de direction a la responsabilité de gérer efficacement les activités de la compagnie, de mettre en œuvre la stratégie générale et le cadre de gestion des risques défini par le Conseil d'administration et de mettre en place une structure organisationnelle et opérationnelle. Afin de soutenir le Conseil d'administration dans son rôle et ses responsabilités, le Conseil a créé trois comités consultatifs ad hoc : un Comité d'audit, un Comité des risques et un Comité de nomination et de rémunération. Le Comité de direction a décidé de mettre en place un Business Risk Committee (BRC) et un Asset and Liability Management Committee (ALCO).

En ce qui concerne la gestion des risques, AG opère au sein d'un modèle robuste des «trois lignes de défense». La mission de la fonction de gestion des risques est d'identifier, d'évaluer, de gérer, de surveiller et de rapporter rapidement les risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs stratégiques, opérationnels et / ou financiers. La gestion des risques fait partie intégrante de l'activité d'assurance, soutenant la stabilité et la croissance à long terme, et garantit une planification stratégique et une fixation de limites conformes à l'appétence et la tolérance aux risques telles qu'établies par le Conseil d'administration. Le processus de gestion des risques consiste à identifier les risques auxquels AG est exposée, à évaluer leur impact, à les gérer en prenant les mesures appropriées afin de contrôler ou d'atténuer la position en matière de risques, à surveiller en permanence le profil de risque et les besoins en fonds propres correspondants et à rendre compte à la direction et au Conseil d'administration. L'approche de gestion des risques est articulée autour de son appétence pour le risque, d'un ensemble de politiques en matière de risques, de modèles de risque et de rapports sur les risques. Elle est soutenue par un certain nombre de processus, de systèmes, de données et de personnes. Pour être efficace, ce cadre de gestion des risques doit être bien intégré dans la structure organisationnelle et les processus décisionnels de l'entreprise, ce qui est réalisé grâce à une saine gouvernance des risques. Le Chief Risk Officer (CRO), qui assume la responsabilité globale de la fonction de gestion des risques au niveau de l'entreprise, est membre du Comité de direction et du Conseil d'administration. Le CRO a une invitation permanente au Comité des risques et au Comité d'audit. L'organisation de la fonction risque au sein d'AG se caractérise par une structure à deux niveaux avec un département central qui supervise la surveillance des risques tout en déléguant certaines responsabilités aux Responsables Décentralisés des Risques (Decentralized Risk Managers – DRM) au niveau des lignes de métiers et des fonctions de support. Outre la fonction de gestion des risques, le département CRO regroupe la fonction actuarielle, la fonction de conformité, le contrôle interne et la protection des données.

## Profil de risque

### Identification des risques

AG offre une large gamme de produits d'assurance et, comme les autres compagnies d'assurance, est confrontée à une variété de risques, tels que le risque d'assurance, le risque financier, le risque opérationnel, les risques stratégiques et commerciaux.

Dans le but de gérer ses risques de manière adéquate, AG a opté pour une approche de gestion des risques à l'échelle de l'entreprise (appelée approche « Entreprise Risk Management (ERM) »). Ce processus comprend une identification systématique et complète des risques actuels et émergents, une évaluation de leur(s) impact(s) possible(s) ainsi que la définition d'une mise en œuvre de stratégie intégrée pour fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs de l'entreprise, soutenant ainsi la stabilité et la croissance à long terme. Il garantit que la stratégie, la planification des activités et la fixation des limites sont conformes à l'appétit pour le risque défini par le Conseil d'administration.

Le système de gestion des risques en place comprend un certain nombre d'éléments fondamentaux qui forment un cadre de gestion des risques cohérent et efficace, nécessaire pour identifier, évaluer, gérer, surveiller et rapporter en permanence les risques, à un niveau individuel et agrégé, auxquels AG est exposé, ainsi que leurs interdépendances. Ce système s'articule autour de l'appétit pour le risque d'AG, d'un ensemble de politiques de risque, de modèles de risque et de rapports de risque et est soutenu par un certain nombre de processus, de systèmes informatiques de données et de personnes. Pour être efficace, ce système de gestion des risques doit être bien intégré dans la structure organisationnelle et les processus décisionnels de l'entreprise, ce qui est réalisé grâce à une bonne gouvernance des risques.

Une taxonomie des risques est en place et fournit une approche cohérente et complète de l'identification des risques, mettant en évidence les risques auxquels AG est exposé ainsi que leur définition.

Chaque entreprise gère le risque d'assurance conformément à un ensemble de politiques, en l'occurrence plus précisément une politique de risque d'assurance, une politique d'approbation des produits, une politique de souscription, une politique de gestion des sinistres, une politique de provisionnement et une politique de réassurance.

Le risque d'assurance est en partie géré par le transfert de l'exposition à certains risques de souscription aux réassureurs par le biais de traités de réassurance ad hoc. En vertu de ces accords, les réassureurs assument une partie des pertes et des frais

liés à des sinistres déclarés et non déclarés en échange d'une partie des primes. AG a principalement recours à la réassurance externe pour atténuer l'incidence des catastrophes naturelles (p. ex. tempêtes, tremblements de terre, inondations), de grands sinistres uniques provenant de polices d'assurance aux limites élevées et des sinistres multiples dus à un événement d'origine humaine. Le choix de la compagnie de réassurance repose principalement sur des considérations de tarification et de risque de contrepartie.

Le risque financier englobe tous les risques liés à la valeur et au rendement des actifs financiers et représente le principal risque auquel la compagnie est exposée. Le cadre de la gestion des risques prévoit des politiques, des limites, des stress tests et un suivi régulier de la nature et du niveau des risques financiers, afin de garantir que les risques pris restent dans les limites de tolérance pour le risque de l'entreprise et sont correctement rémunérés. La répartition des actifs et la composition globale du portefeuille sont déterminées sur la base de diverses études visant à identifier les meilleurs actifs stratégiques tandis que la situation et les perspectives du marché sont surveillées régulièrement afin de décider des allocations stratégiques d'actifs. Pour définir une allocation stratégique adéquate, le processus de décision doit respecter un équilibre entre l'appétence au risque, les exigences en capital, les risques et le rendement à long terme, les attentes des preneurs d'assurance, les contraintes en matière de participations bénéficiaires, les questions de fiscalité et de liquidité. Au sein du risque financier, une distinction est faite entre le risque de marché, le risque de défaut de contrepartie et le risque de liquidité.

Le risque opérationnel est le risque de pertes directes ou indirectes dues à une inadéquation ou à une défaillance de processus, de personnes ou de systèmes internes ou d'événements externes. AG a mis en place une solide gestion du risque opérationnel pour administrer son portefeuille de produits, ses activités, processus et systèmes, couvrant tous les domaines du risque opérationnel : les clients, les produits et les pratiques commerciales ; l'exécution, la livraison et la gestion des processus ; les dysfonctionnements des activités et les défaillances des systèmes ; les pratiques en matière d'emploi et de sécurité sur le lieu de travail ; les risques de fraude interne et externe ; les dommages aux actifs corporels. Les procédures de suivi des risques opérationnels comprennent la continuité des activités, la sécurité de l'information, la lutte contre la fraude, le contrôle interne, la protection des actifs de la compagnie via un programme d'assurance adéquat et la gestion des risques liés aux contrats et aux projets d'externalisation ou de sous-traitance. Les incidents et les pertes opérationnelles sont suivis dans un registre des incidents.

Le risque stratégique résulte généralement de décisions commerciales défavorables, d'une mauvaise mise en œuvre des décisions ou d'un manque de réactivité face aux changements du secteur. Le risque stratégique est traité en examinant des scénarios pluriannuels, en tenant compte des risques connexes, ainsi qu'en surveillant la mise en œuvre de la stratégie choisie dans le cadre du plan d'activités pluriannuel. Ce dernier tient compte de tous les risques actuels et futurs identifiés dans le cadre du processus annuel complet d'identification des risques-clés. En outre, l'ORSA (Own Risk and Solvency Assessment) fournit des indications sur la manière dont ces risques pourraient compromettre la réalisation du plan stratégique et commercial, et dans quelle mesure ces plans ont la capacité adéquate de résister et d'atténuer ces risques.

Le risque d'entreprise est une conséquence potentielle de l'évolution de facteurs externes - politiques, économiques, socioculturels, technologiques, environnementaux ou légaux - ayant un impact sur l'environnement et les conditions dans lesquelles AG opère. Cela comprend à la fois des éléments directement liés à l'environnement commercial tels qu'un changement de comportement des clients, un changement dans le paysage de la distribution, des changements légaux ou un changement stratégique des concurrents, et des éléments plus généraux tels que le changement climatique. La gestion des risques d'entreprise nécessite une gestion préventive des risques, anticipant d'éventuelles évolutions dans le domaine d'activité d'AG. Dans cette optique, AG dispose d'un processus structuré appelé "RADAR" permettant l'analyse prospective des menaces (et opportunités) qui entourent ses activités. Les informations obtenues sont exploitées dans le cadre du processus de planification stratégique et pluriannuelle et de l'ORSA (Own Risk and Solvency Assessment). Plus spécifiquement en ce qui concerne le risque de durabilité, définis comme étant des risques dus aux enjeux environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance (critères ESG), AG considère la responsabilité sociale d'entreprise comme faisant partie intégrante de sa stratégie.

Le risque de durabilité est explicitement inclus dans la taxonomie des risques d'AG en tant que risque stratégique et d'entreprise majeur et reste une considération primordiale compte tenu des défis fondamentaux qui apparaissent et persistent actuellement, comme le changement climatique, les inégalités sociales croissantes et des déséquilibres grandissants entre les pays, alors que dans le même temps, toutes les parties prenantes attendent des entreprises qu'elles cherchent activement des solutions inclusives et respectueuses de l'environnement à ces défis. D'une part, ces défis génèrent de nouveaux risques d'entreprise, comme les risques financiers liés à la transition vers une économie neutre en carbone, ou les risques politiques et légaux d'une législation inadéquate qui perturberait cette transition, ou encore, en l'absence d'une telle transition, le risque accru de catastrophes naturelles résultant de l'accélération du changement climatique. D'autre part, il y a le risque stratégique croissant de répondre de manière inadéquate ou inopportune à ces défis, et aux opportunités qu'ils offrent, avec non seulement des conséquences directes sur les opérations et les investissements, mais aussi un coût réputationnel croissant. Bien que ces risques aient toujours fait partie des facteurs externes analysés dans le processus d'identification des risques clés d'AG, et donc en tant que tels, aient toujours été scrutés par la gestion des risques d'AG, l'inclusion explicite du risque de durabilité dans la taxonomie des risques attire une attention plus grande sur ces risques avec pour conséquence l'inclusion explicite de facteurs liés à la durabilité dans plusieurs politiques de risque d'AG d'une part, et l'élaboration de plusieurs KPI non financiers, y compris des KPI de durabilité dans le cadre de la stratégie AG 2024 d'autre

part. De plus, il existe un projet en cours visant à mettre en œuvre les exigences définies dans la Directive de l'UE sur la Reporting de Durabilité des Entreprises (CSRD), qui fait partie du Pacte Vert européen et qui demande aux grandes entreprises de rapporter sur les sujets de durabilité matérielle à partir de 2025, basé sur les données de 2024.

AG reconnaît qu'une perte de réputation résultant d'une perception défavorable de son image par les différentes parties prenantes : les clients, les distributeurs, les contreparties, les actionnaires, les investisseurs, le superviseur, la société, etc., pourrait avoir des conséquences dommageables sur les bénéficiaires, la valeur, la liquidité ou la 'franchise quality'. Afin de limiter l'impact potentiel négatif d'un événement quelconque sur sa réputation, AG maintient un engagement de longue date en faveur de pratiques commerciales durables et d'une bonne gouvernance. AG applique en outre des valeurs d'entreprise claires, un code de conduite professionnel, des contrôles internes robustes et un dialogue dépourvu d'ambiguïté avec ses parties prenantes. Plusieurs indicateurs clés de risques, i.e. key risk indicators (KRI), ont été définis et permettent de les suivre de près et de réagir promptement si ces risques devaient se matérialiser. Si la situation l'impose, des plans de communication adaptés sont prévus pour gérer les ayant un impact sur la réputation d'AG.

#### **Exposition au risque**

Afin de déterminer les exigences en capital requis en vertu de Solvabilité II (SCR), AG a mis en place un modèle interne partiel (PIM). Outre l'utilisation de la formule standard pour la plupart des risques, le modèle interne partiel comprend un modèle interne pour les risques de souscription en non-vie.

Exprimée en termes de consommation du capital requis, la plus grande exposition au risque provient du risque financier, auquel contribuent surtout le risque de spread, le risque immobilier et le risque sur actions. À noter que grâce à l'importance de la stratégie ALM, on peut observer une sensibilité limitée au risque des fluctuations de taux sur le portefeuille existant, ce qui se traduit par un capital requis relativement faible pour le risque de taux d'intérêt. Alors que le risque de souscription arrive au deuxième rang, le risque opérationnel et le risque de contrepartie contribuent dans une moindre mesure à l'utilisation du capital SCR. L'ajustement des fonds propres nécessaires à la capacité d'absorption des pertes des impôts différés constitue également un important allègement du capital requis.

Une évaluation propre de la solvabilité et des besoins en capital (ORSA) requise par l'autorité de contrôle est bien intégrée dans la stratégie et le processus de planification des activités de la compagnie et fournit une évaluation prospective de tous les risques inhérents et des besoins en solvabilité et en capital correspondants.

### **Valorisation à des fins de solvabilité**

Les actifs et passifs sont évalués à la juste valeur conformément aux exigences de Solvabilité II, avec l'utilisation d'approximations, si nécessaire. En raison d'une différence de méthodologie d'évaluation, des différences avec IFRS existent, mais peuvent être expliquées.

### **Gestion du capital**

La gestion du capital nécessite une approche de gestion clairement définie afin d'assurer un déploiement efficace et efficient. L'objectif principal du processus de gestion du capital de l'entreprise est de financer une croissance rentable et de soutenir la capacité de paiement des dividendes.

Fin 2023, le montant des fonds propres s'élevait à 5.182 millions d'euros (contre 4.787 millions d'euros en 2022), tandis que le capital requis (SCR) s'élevait à 2.247 millions d'euros (contre 2.135 millions d'euros en 2022). Il en résulte un ratio de solvabilité de 231% (contre 224 % en 2022), ce qui reflète la solide position en capital de l'entreprise. Environ 78% des fonds propres sont classés dans la catégorie des fonds propres de Tier 1.

Pour les autres chapitres du SFCR et les QRTs, nous nous référons à la version anglaise qui est disponible sur le site web d'AG: <https://www.aginsurance.be/About-us/fr/investisseurs/Pages/Investor-Relations.aspx>